



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 74775

Texte de la question

M. Olivier Marleix interroge M. le ministre de l'intérieur sur le bilan des Groupes d'intervention régionaux, créés en 2002 afin de constituer une force réunissant tous les services concernés par la « lutte contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance organisée qui l'accompagnent ». Il lui demande d'une part les moyens humains et budgétaires mis à leur disposition, et d'autre part un bilan chiffré de leur activité et de leurs résultats depuis leur création.

Texte de la réponse

Les groupes d'intervention régionaux (GIR), créés en 2002, sont chargés, en appui des services d'enquête, de lutter contre l'économie souterraine et les différentes formes de criminalité qui l'accompagnent, en particulier dans les quartiers sensibles, sur la base d'une action interministérielle mobilisant l'ensemble des services concernés (police, gendarmerie, services fiscaux, douanes...). Une circulaire interministérielle du 2 mars 2010 a recentré les modalités de leur engagement, dans le respect des enjeux locaux, et mis l'accent sur la lutte contre le trafic de stupéfiants. L'action des GIR s'est également intensifiée en matière de saisie des avoirs criminels. Trente-six GIR sont aujourd'hui en activité, dont sept outre-mer, ainsi que quatre antennes à Nice, Bastia Dreux et Grenoble. Vingt-et-un sont rattachés à la police nationale et quinze à la gendarmerie nationale. Plus de 460 agents sont affectés au sein de leurs unités d'organisation et de commandement et 2 000 personnels « ressources » sont mobilisables. Les GIR n'ont pas de budget propre et dépendent du service de police ou de gendarmerie auquel ils sont rattachés. Une coordination nationale des GIR, placée au sein de la direction centrale de la police judiciaire et dirigée en alternance par un fonctionnaire de police et un militaire de la gendarmerie, garantit la cohérence globale du dispositif. Sans interférer dans le pilotage de chacun des GIR, assuré par les autorités administratives et judiciaires, ni dans le commandement, qui relève des différentes autorités hiérarchiques, la coordination nationale des GIR participe notamment à la définition de leurs objectifs opérationnels et à l'évaluation de leur activité. Le bilan synthétique de chacun des GIR figure ci-dessous. En termes de bilan, des chiffres consolidés sont disponibles depuis 2009, année de création par la coordination nationale des GIR d'une base de données des indicateurs de suivi d'activité. Les GIR ont contribué depuis 2009 à la saisie de plus de 550 millions d'euros (et, selon les estimations, à environ 96 millions d'euros entre 2002 et 2008). Le montant des avoirs criminels appréhendés dans les dossiers auxquels les GIR sont associés augmente régulièrement (41 M€ 2019 ; 155 M€ en 2014). La part des saisies patrimoniales réalisées avec l'appui des GIR représente 34 % du total des avoirs criminels saisis par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. De 2009 à 2014, 19 000 personnes ont été mises en cause. 29 tonnes de résine de cannabis, 780 kg de cocaïne et 643 kg d'héroïne ont été saisis. 380 000 objets contrefaits, 6,5 tonnes de tabac et 2 785 armes ont également été appréhendés. Au cours de cette même période, 4 361 informations fiscales ont été transmises par les agents fiscaux des GIR et ont débouché sur 145 millions d'euros de droits et pénalités. Les infractions douanières constatées par les agents des GIR ont conduit au recouvrement de plus de 36 millions d'euros. Les GIR sont également actifs dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP), notamment lorsque les procédures impliquent des investigations spécifiques dans le domaine patrimonial. En 2013 et 2014, les GIR ont

réalisé 142 opérations dans les ZSP et saisi plus de 30 millions d'euros d'avoirs criminels. Les principales infractions relevées concernent des trafics et usage/revente de stupéfiants, des vols et recels et des fraudes aux organismes sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Marleix](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74775

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1291

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3826